



## **DELIBERATION N° 2024.02.5**

### **du Conseil d'Administration du 6 février 2024**

#### **Contrat de prestation de service entre le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles et Madame Sylvia WEICHENBERGER DESPORTES, Sophrologue, pour l'organisation de séances à destination du public fréquentant le Point Accueil Ecoute Jeunes**

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

**Le Vice-Président** : M. François-Gilles CHATELUS

#### **Sont présents :**

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, M. Michel RENAUT, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

#### **Absents excusés:**

M. François DE MAZIERES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Marc DIAS GAMA, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

#### **Monsieur le Vice-Président expose :**

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et l'Espace Parents (EP) du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles sont des lieux d'écoute, d'échange, de soutien psychologique et d'orientation pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans (Point Accueil Ecoute Jeunes) et les parents d'enfant(s) âgés de 0 à 25 ans (Espace Parents) résidant ou scolarisés sur Versailles et ayant des préoccupations diverses : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, gestion des émotions et du stress, décrochage social/scolaire...

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis la crise sanitaire liée au Covid, les professionnels de la santé, dont le PAEJ, constatent une dégradation de la santé mentale des jeunes, notamment les manifestations de stress et d'anxiété. La pression scolaire est également un sujet central à Versailles – pression parentale, pression que le jeune se met lui-même, inquiétudes fortes autour de Parcours Sup, etc.

L'approche en psychologie est verbale, et vise à amener le jeune à identifier les causes de son mal-être, de ses angoisses. Les psychologues du PAEJ souhaiteraient, en complémentarité de leur action, pouvoir orienter des jeunes reçus vers des sophrologues. En effet, la sophrologie est une méthode qui s'attarde sur le symptôme en développant avec le jeune des outils concrets, sur lesquels il pourra s'appuyer en période de stress ou de forte émotion.

Aussi, dans la continuité des missions du PAEJ (accueil, soutien et orientation), le CCAS souhaite organiser, au sein du PAEJ, la mise en place de permanences gratuites d'une sophrologue un mardi après-midi sur deux, de 14 h à 18 h. Pour cette prestation de service, le CCAS acquittera la somme de 450 € TTC, payable sur présentation par le prestataire d'une facture mensuelle.

Les conditions encadrant la mise en place et le déroulement des séances sont matérialisées dans le contrat de prestation de service, en annexe de la présente délibération.

**L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- 1) *APPROUVE la mise en place de séances de sophrologie à destination du public fréquentant le Point Accueil Ecoute Jeunes ;*
- 2) *AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer le contrat de prestation de service correspondant, ainsi que tout autre document se rapportant à cette activité ;*
- 3) *DIT que la dépense est prévue au budget du CCAS.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 9 voix , 2 abstentions (Madame Corinne FORBICE, Madame Corinne BEBIN.)